

*Mémoire présenté à la
Commission de consultation
sur les pratiques
d'accommodement reliées
aux différences culturelles*

Position de personnes
appartenant à
divers groupes confessionnels
de l'Estrie

15 octobre 2007

Table des matières

Introduction

Développement autour de la question 1

Développement autour de la question 2

 Premier moyen

 Deuxième moyen

 Troisième moyen

Développement autour de la question 3

Conclusion

Annexe 1. Les personnes ayant collaboré à la production du mémoire

Introduction

Depuis que les travaux de la Commission ont été lancés, plusieurs d'entre nous ont senti la nécessité de prendre la parole. Un dialogue s'est ouvert et nous avons souhaité nous exprimer ensemble. Nous sommes issus de différentes confessions religieuses : Église catholique romaine, Église anglicane, Église Unie, Église syrienne-orthodoxe, Association culturelle islamique de l'Estrie (Mosquée de Sherbrooke). Nous sommes engagés dans nos milieux confessionnels respectifs, mais ne sommes pas tous des porte-parole officiels de ces groupes. Cependant, nos valeurs personnelles et ce que nous avons choisi d'exprimer dans ce mémoire reflètent sans doute assez fidèlement ce que pensent plusieurs membres de nos communautés. D'une certaine manière, nous croyons être un échantillon significatif.

Nous voulons au départ saluer les efforts des commissaires qui se trouvent plongés dans un exercice exigeant mais très important pour l'avenir de la culture québécoise. La pertinence de cette consultation ne fait pas de doute pour nous. Et ce, même s'il y a là quelque chose de déstabilisant pour des gens qui, comme nous, sont associés à des groupes confessionnels. Nous sommes particulièrement surpris par l'ampleur du débat sur la laïcité et surtout par l'empressement de certains à promouvoir une laïcité intégrale. Nous nous interrogeons aussi sur la pertinence de qualifier la société québécoise de société laïque. De notre point de vue, la société québécoise est une société sécularisée où il y a une séparation de plus en plus nette entre la religion et l'État mais aussi une tradition de collaboration qui est appelée à se continuer entre les structures étatiques et les grands groupes confessionnels.

Les travaux de la Commission nous obligent donc à nous positionner devant plusieurs réalités qui nous touchent de près : la place de la religion dans la sphère publique, les liens entre la culture et la foi... Bref, cette réflexion nous incite à nous resituer, ici et maintenant, sur un sujet essentiel pour nous et pour plusieurs personnes : nos croyances.

Nous avons pris connaissance du *Document de consultation* et des interrogations qui y sont formulées. Nous avons formulé trois interrogations suite à cette lecture. Notre présentation dans le cadre de cette audience consistera à livrer les réponses auxquelles, ensemble, nous en sommes venus sur les trois questions suivantes :

- Question 1. Puisque la Commission veut poser un regard lucide sur la place de la religion dans la vie des personnes et dans l'espace public, que souhaitons-nous faire savoir aux commissaires sur ce sujet?

- Question 2. Quels moyens suggérons-nous pour la gestion des désaccords qu'entraînent parfois les pratiques d'harmonisation?
- Question 3. Paraît-il légitime, au Québec d'accorder un statut spécial à une religion en vertu de la place qu'elle a occupée ou qu'elle occupe dans l'histoire de cette société?

Développement autour de la question 1

Puisque la Commission veut poser un regard lucide sur la place de la religion dans la vie des personnes et dans l'espace public, que souhaitons-nous faire savoir aux commissaires sur ce sujet?

Nous voulons, au départ, faire savoir aux responsables de la Commission que, selon nous, la vie humaine est constituée d'une dimension spirituelle et religieuse. Comme le mentionne un document du Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Le cadre de référence pour l'organisation de la pastorale en établissement de santé et de services sociaux*, « il est reconnu que, parmi les nombreux besoins de la personne, existent les besoins d'ordre spirituel et ceux d'ordre religieux »¹. Dans les faits, la mise en place de services de pastorale dans les établissements de santé, la création, par le *Ministère de l'éducation du Québec*, d'un programme obligatoire d'éthique et de culture religieuse et la consigne d'instaurer des *Services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire* en milieu scolaire² attestent déjà le fait que l'État québécois reconnaît une dimension spirituelle et religieuse à l'être humain. Puisque la confusion autour de cette question est assez grande, nous suggérons que les responsables de la Commission rappellent à la société et à l'État québécois que la composante spirituelle et religieuse est un élément constitutif de la personne humaine.

Nous constatons, en jetant un regard sur l'histoire et sur des pratiques ayant cours dans certains pays notamment des pays dits totalitaires, qu'il est néfaste qu'un État essaie de nier ou d'encadrer de manière trop étroite les manifestations religieuses. Nous pensons que la constituante spirituelle et religieuse de l'être humain doit pouvoir s'épanouir dans notre société.

Nous observons que les groupes confessionnels ont des relations constructives avec l'État. Ils s'avèrent des acteurs importants dans la société, au même titre que d'autres. Dans une société qui se sécularise, dans une société qui cherche encore les paramètres d'une laïcité vraiment ouverte et

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Cadre de référence pour l'organisation de la pastorale en établissement de santé et de services sociaux*, page 6.

² Le *Cadre ministériel* (2005) présentant l'apport souhaité des *Services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire* mentionne à la page 8 : « Toute école propose [...] aux élèves diverses activités qui viennent compléter et enrichir leur formation : activités culturelles, sportives, scientifiques, sociales, etc. Parmi elles, il y a place pour des activités d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. » Ce point de vue exprimé dans les orientations gouvernementales sur la place de la religion à l'école reflète le large consensus qui s'est dégagé des audiences que la Commission parlementaire de l'éducation a tenues sur cette question à l'automne 1999. L'importance d'un service de ce genre a également été reconnue dans le rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école, plus tôt dans la même année. Il y a donc là une attente sociale très significative. Pourquoi un tel consensus quant à l'opportunité de mettre en place ce service? Qu'en attend-on? Les élèves du primaire et du secondaire ne sont pas que des élèves. Ce sont d'abord des personnes, des filles et des garçons, qui vivent une période de croissance intense sur les plans physique, affectif, intellectuel, spirituel, social et psychologique. »

respectueuse de la dimension spirituelle et religieuse de ses citoyens, il devient important de chercher à préserver ces rapports harmonieux. Cela pourra se faire en ne disqualifiant pas les prises de parole des groupes confessionnels sur les questions qui les concernent directement et sur d'autres qui les touchent indirectement notamment les questions morales. En raison de leur nature communautaire et des valeurs qu'ils proposent, ces groupes peuvent apporter un éclairage à la vie en société aujourd'hui et mettre de l'avant une vision de la personne qui respecte toutes les dimensions de l'être.

Développement autour de la question 2

Quels moyens suggérons-nous pour la gestion des désaccords qu'entraînent parfois les pratiques d'harmonisation?

Premier moyen : Éducation

Nous voulons nous-mêmes prendre une part active dans la prévention et le règlement de ces tensions en intervenant au sein de nos propres communautés. Nous avons à définir et à nommer notre identité religieuse au sein de nos propres groupes. Mais nous avons aussi à y favoriser le « vivre-ensemble » par l'ouverture aux autres cultures et aux autres religions. En ce sens, des rencontres interreligieuses permettraient de faire des pas dans une compréhension mutuelle. De plus, nous croyons aussi que nos groupes respectifs peuvent offrir une contribution en matière d'intégration des personnes immigrantes. Pôles de référence pour plusieurs nouveaux arrivants, les groupes confessionnels sont en première ligne pour l'accueil et, aux côtés des organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, ils favorisent l'intégration.

Deuxième moyen : Création d'un groupe de consultation sur les questions religieuses

Certains États disposant déjà de telles structures, nous suggérons que l'État québécois crée une instance qui lui permettra de consulter de manière adéquate sur une base individuelle ou collective les groupes confessionnels. À l'image des différents conseils dont le gouvernement québécois s'est doté au fil des ans, notamment du *Conseil du statut de la femme*, il pourrait s'agir d'une table où sont regroupés des responsables de divers groupes confessionnels et des fonctionnaires dont le mandat serait de produire des avis et de la documentation pertinente. Une telle instance pourra aussi avoir un pendant régional qui serait en lien avec les groupes religieux implantés sur un territoire donné. Dans la foulée des travaux de ce forum, chacun des groupes confessionnels pourrait être invité à réfléchir aux moyens à développer pour une meilleure harmonisation culturelle et spirituelle

et un meilleur « vivre-ensemble » dans la société québécoise. Malgré les difficultés qui jalonnent sans doute la mise en place de cette structure, nous pensons que son apport serait utile :

- Cet organisme sera un lieu d'interpellation mutuelle. L'État pourra y tirer profit de la réflexion des groupes confessionnels. Et, dans le dialogue, ces groupes pourront contribuer à l'édification d'une société en évolution et favoriser la bonne entente. Une telle instance attestera que le Québec est une société démocratique ouverte au dialogue.
- Puisqu'elle sera une « banque de personnes qualifiées » pour traiter des questions spirituelles et religieuses, cette instance offrira un vis-à-vis crédible à l'État lorsqu'il est question d'identifier ou de valider des paramètres généraux au sujet des pratiques d'harmonisation. Elle pourra aussi servir d'avant-garde lorsqu'il est question du recours aux chartes en proposant des mécanismes de médiation et des alternatives.

Troisième moyen : Repenser l'apport des médias

Il y aurait beaucoup à dire au sujet du rôle des médias dans le questionnement actuel. Les lois du marché médiatique favorisant une certaine forme de sensationnalisme, il ne fait pas de doute que les médias contribuent souvent à déstabiliser la société. Nous sommes pourtant convaincus qu'une partie de la solution au malaise éprouvé par certaines personnes pourra venir des médias. Ceux-ci devront cependant trouver des façons de favoriser la confiance du public et d'accroître leur crédibilité auprès des groupes confessionnels. Tout cela passera avant tout par la formation des intervenants médiatiques afin qu'ils développent davantage leurs connaissances voire leur expertise sur les questions religieuses. Cela pourra se faire aussi en mettant de l'avant des reportages objectifs, la prise de contact avec des représentants religieux crédibles, la création de téléromans posant un regard non-destructeur sur la réalité religieuse dans la société contemporaine... Les médias exerçant un pouvoir non-négligeable, nous suggérons la création et la diffusion de publicités sociétales où le « vivre-ensemble » et les pratiques d'harmonisation soient présentés comme des éléments vivants dans la société québécoise.

Développement autour de la question 3

Paraît-il légitime, au Québec d'accorder un statut spécial à une religion en vertu de la place qu'elle a occupée ou qu'elle occupe dans l'histoire de cette société?

La fidélité à l'histoire et la confiance en l'avenir nous poussent à affirmer, d'une part, qu'il faut reconnaître que l'héritage culturel québécois est marqué par le christianisme et, d'autre part, qu'un héritage religieux différent s'élabore présentement et continuera à se dessiner. Reconnaître l'apport chrétien depuis 400 ans en Amérique permet de montrer le caractère dynamique des réalités de foi et d'ouvrir un espace pour que notre culture puisse continuer à s'enrichir au contact d'autres groupes confessionnels. En d'autres mots, on ne peut espérer s'ouvrir aux nouvelles cultures et favoriser leur contribution à l'héritage québécois sans, d'autre part, reconnaître avec objectivité les composantes de notre propre héritage culturel. Cette reconnaissance est la condition qui rendra possible l'ouverture sereine à d'autres cultures.

Un examen objectif de notre histoire montre que les institutions religieuses chrétiennes y ont joué un rôle important. Cette constatation n'est pas faite pour revendiquer des privilèges de la part de l'État québécois. Protestants et Catholiques ont fait la démonstration, au cours des dernières années avec la déconfessionnalisation progressive du système scolaire québécois, qu'ils sont de moins en moins attachés à de telles prérogatives. Cette constatation a plutôt pour but de nous aider à ne pas dénaturer notre histoire : il y a bel et bien un héritage chrétien dans le Québec contemporain. En ce sens, il serait dramatique de vouloir « laïciser l'histoire » en tentant d'y retirer les apports parfois lumineux et parfois plus sombres des institutions chrétiennes. Les générations qui nous suivront dans la marche du temps ont droit de savoir qu'une partie importante du patrimoine architectural, toponymique, social... a un enracinement religieux. Sur les plans académique et humain, ils pourront ainsi mieux comprendre d'où ils viennent. Ici et maintenant, nous pouvons tirer profit de l'expérience de certaines nations européennes qui ont su conjuguer le respect des accents religieux de leur histoire à la sécularisation croissante.

Conclusion

Nous pensons que les pratiques d'harmonisation n'affectent pas la sécularisation de la société québécoise et ne sont pas étrangères à l'histoire de la société québécoise qui, depuis ses origines, est pluriconfessionnelle. Au contraire, ces pratiques font en sorte qu'une certaine forme de laïcisation se fasse de manière respectueuse de l'humain et des institutions souvent millénaires qui sont porteuses de valeurs importantes.

Nous pensons que les pratiques d'harmonisation demeureront nécessaires mais qu'elles ne doivent pas être laissées à la discrétion des administrateurs et des tribunaux. Voilà pourquoi nous redisons l'importance d'une instance mandatée pour établir des paramètres face à cette réalité constamment en évolution. En ce sens, malgré les efforts des commissaires et leurs suggestions, il faudra revenir inévitablement sur cette question des pratiques d'harmonisation.

Nous pensons qu'il faudra que l'État québécois, sans doute sous l'impulsion de la présente commission, reconnaisse que les religions sont des institutions de transmission avec qui il faut composer au grand jour. Empêcher la dimension religieuse d'avoir droit de cité dans la vie d'une société ou refuser d'établir le dialogue avec les institutions religieuses engendre souvent de l'incompréhension et parfois des durcissements des positions dramatiques. Les religions forment des croyants mais aussi elles sont des institutions de transmission de valeurs sociales et morales. Un État démocratique peut-il fonctionner en se privant de ce vecteur important? Les religions sont structurantes pour l'être humain car elles accompagnent des personnes sur le chemin de leur croissance humaine. Elles peuvent aussi être structurantes pour la société quand des espaces de dialogue existent.

Merci messieurs les commissaires pour votre attention et pour cette opportunité unique que nous avons eue de prendre la parole ensemble sur un sujet si important pour nous.

Signataires :

André Castonguay, prêtre
Angèle Legris
Evelyn Komery
Gérard Coté
Mario Fraser
Maurice Domingue, prêtre
Vivienne Galanis
Youcef Kaddour

Andrew Bass
El Mostafa Habboub
Gaétane Larose
Margho Diamant-Brosseau
Martyn Sadler, pasteur
Pierre C. Noël
Walid Dridi

Annexe 1.

Les personnes ayant collaboré à la production du mémoire

André Castonguay, prêtre	Comité d'actions médiatiques du diocèse de Sherbrooke Église catholique
Andrew Bass	Comité de liaison œcuménique Église anglicane
Angèle Legris	Comité d'actions médiatiques du diocèse de Sherbrooke Développement et Paix, Église catholique
El Mostafa Habboub	Président de l'Association culturelle islamique de l'Estrie (Mosquée de Sherbrooke)
Évelyn Komery	Comité de liaison œcuménique Église orthodoxe syrienne
Gaétane Larose	Responsable du comité d'actions médiatiques du diocèse de Sherbrooke Église catholique
Gérard Côté	Comité de liaison œcuménique Église catholique
Margho Diamant-Brosseau	Comité de liaison œcuménique Église catholique
Mario Fraser	Comité d'actions médiatiques du diocèse de Sherbrooke Église catholique
Martyn Sadler, pasteur	Comité de liaison œcuménique Église Unie
Maurice Domingue, prêtre	Comité de liaison œcuménique Église catholique
Pierre C. Noël	Comité d'actions médiatiques du diocèse de Sherbrooke Église catholique
Vivienne Galanis	Comité de liaison œcuménique Église Unie
Walid Dridi	Association culturelle islamique de l'Estrie (Mosquée de Sherbrooke)
Youcef Kaddour	Association culturelle islamique de l'Estrie (Mosquée de Sherbrooke)

Personnes mandatées pour présenter le mémoire :

André Castonguay, prêtre

El Mostafa Habboub

Vivienne Galanis